Saint-Nom-la-Bretèche

DGS-2025/002

Arrêté du Maire

Portant délégation temporaire de ses fonctions
Du 31 juillet au 12 août 2025

à Monsieur Gérard PARFAIT, 2ème adjoint au Maire

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, conférant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints ou Conseillers Municipaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint ou Conseiller Municipal dûment désigné,

CONSIDÉRANT l'absence du Maire et de le 2ème Adjoint au Maire du **31 juillet au 12 août 2025**

ARRETE

Article 1 : Monsieur Gérard PARFAIT, 2ème Adjoint au Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, est délégué pendant l'absence de Monsieur le Maire à l'effet de signer toutes les pièces et tous les documents relatifs à l'administration courante et à l'exécution normale du budget. Cette délégation est accordée du **31 juillet au 12 août 2025**

Article 2 : Le présent arrêté sera inséré dans le registre des arrêtés du Maire et ampliation sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Germain en Laye, Monsieur le Trésorier de Maule.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 30 juillet 2025

Notifié à l'intéressée le 30 juillet 2025

Mis en ligne le 30/07/2025

Document rendu exécutoire le 30/07/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1er Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre
Gilles STUDNIA

MAIRIE DE ST NOM LA BRETECHE 78860

Accusé de réception en préfecture
078-217805716-20250731-DGS-2025002-AR-1-1
Date de réception préfecture : 31/07/2025